

ECONOMAL DES ARMÉES

Externalisation programmée

= Actionnaires rassasiés

Arrêtée en Comité Technique Ministériel du 25 février, la passation à l'Économat des Armées d'un panel de 73 restaurants est présentée comme un simple acte de gestion.

Allons bon...

Après s'être tapé sur la tête pendant quinze ans, le Ministère des Armées découvre aujourd'hui des bosses, en évoquant :

- « Des difficultés d'effectifs » alors que les recrutements ont repris de manière pluriannuelle, combien d'agents de restauration ont été recrutés ?
- « Des locaux vétustes », avec le deuxième budget de l'état, impossible de croire que la répartition des finances ne permet pas des réhabilitations.

Ce double discours est insupportable

Si les récentes sorties médiatiques ministérielles se posent en créatrices d'emplois, la réalité est toute autre. Ce même ministère qui a supprimé 60.000 postes d'agents publics sur les dernières LPM veut aujourd'hui "créer de l'emploi", oui, mais lesquels ?

Hier, des ATMD et des Ouvriers d'État s'occupaient des métiers de la restauration. Avec l'externalisation, ils sont aujourd'hui remplacés par des salariés de droit privé très souvent **au SMIC et également à temps partiel.** C'est ça la réalité d'une externalisation. Peut-on vraiment croire que ce mauvais jeu de passe-passe soit créateur d'emplois ?

Le Soutien aux Forces, y compris dans l'assiette, c'est également une tâche du Ministère des Armées ! Si pour notre ministre cet aspect n'a rien de prestigieux et ne s'inscrit pas dans l'esprit de la pensée complexe présidentielle, il reste factuel que ces professions ont toutes leurs places dans nos murs.

L'Économat des Armées, présenté comme une « entreprise », est statutairement un établissement public (EPIC) qui a vocation à mettre en concurrence des entreprises privées. Et lorsqu'il y a concurrence sur des prestations de services, **la variable d'ajustement est souvent humaine voire aussi dans l'assiette !** Mais quel regard est porté sur l'aspect fonctionnel de la relation usagers convives – agents de restauration :

Les doléances des usagers convives et agents de restauration et leurs hiérarchies sont entendues de manière naturelle. Pas d'actionnaires non plus à rémunérer !



